

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°03/2018 de la séance du
Lundi 11 juin 2018 – à 20h00
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

Présidente : Mme A. Sandmeyer
Présents : 30 membres
Excusés : 5 membres
Mmes/MM. : K. Armstrong, J. Delmatti, C. Gademan, J.-M. Pierlot, J.-F. Pilet
Absents : 0 membre
Mmes/MM. :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2018 EST LE SUIVANT :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2018
3. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
 - a) Rapport d'activités 2017 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication N°3/2018)
6. Dépôt de préavis :
 - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'achat des anciens ouvrages militaires, ainsi que les frais liés à la création d'un DDP et sous DDP (préavis N°08/2018), déposé par la voie de l'urgence
 - b) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 226'900.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'établissement d'un plan général d'affectation, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (préavis N°09/2018)
 - c) Relatif à l'initiative populaire communale intitulée « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion » (préavis N°10/2018)
7. Rapports des commissions :
 - a) Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2017 (préavis N°04/2018)
 - b) Relatif au rapport de gestion 2017 (préavis N°05/2018)

- c) Relatif à la gestion et comptes 2017 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°06/2018)
 - d) Relatif aux comptes 2017 du Fonds culturel Riviera (préavis N°07/2018)
 - e) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 65'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'achat des anciens ouvrages militaires, ainsi que les frais liés à la création d'un DDP et sous DDP (préavis N°08/2018)
8. Nomination du bureau du Conseil communal :
- a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
9. Nomination de la commission de gestion et des finances (7 membres)
10. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2018

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

Il n'y a pas de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, souhaite la bienvenue à Stella, née le 8 mai 2018, fille de Caroline Gademan. Elle lui présente toutes ses félicitations.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, revient sur les dernières votations et énonce les détails pour Veytaux, soit 36.71 % de participation avec 185 votants. Objet 1, Initiative monnaie pleine : Refusée par 145 non contre 38 oui ; Objet 2, Loi Fédérale sur les jeux d'argent : Acceptée avec 162 oui contre 18 non. Elle remercie M. Alexandre Koschvnikov, notre président de bureau, ainsi que nos secrétaires respectives Mme Anne Puenzieux et Mme Bernadette Menetrey ainsi que M. Pascal Mason.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique qu'il y a deux communications, une de M. Rinaldi et une de M. Rey Lescure.

I. Rinaldi indique, s'agissant de l'avancement de la sécurisation du Rocher de Chillon, que les travaux seront terminés dans les délais. D'ici deux semaines, le chantier sera fini.

A. Rey Lescure a l'honneur de préciser qu'à l'initiative et sous la houlette du Président de l'ASR, leur dernier conseil a eu lieu à Veytaux. Il remercie le Président du Conseil intercommunal de l'ASR, M. John Grandchamp.

a) RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SERVICE DES AFFAIRES INTERCOMMUNALES DE LA RIVIERA (SAI) (COMMUNICATION N°03/2018)

5. DEPOT DE PREAVIS

a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 75'000.00 TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS D'ACHAT DES ANCIENS OUVRAGES MILITAIRES, AINSI QUE LES FRAIS LIES A LA CREATION D'UN DDP ET D'UN SOUS DDP (PREAVIS N°08/2018), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que ce préavis sera traité sous le point 6e).

b) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 226'900.00 TTC AU MAXIMUM, POUR COUVRIR LES FRAIS LIES A L'ETABLISSEMENT D'UN PLAN GENERAL D'AFFECTATION, D'UN REGLEMENT ET D'UN RAPPORT D'AMENAGEMENT (47 OAT) (PREAVIS N°09/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La commission est composée de P. Ruch, J.-L. Puenzieux, B. Jouvel, M. Pezzuti et S. Welle.

J.-M. Emery indique qu'il est possible de modifier la date de la séance et que les membres de la commission sont priés de passer vers lui à la fin de la séance.

c) RELATIF A L'INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE INTITULEE « DEMANDE A LA MUNICIPALITE DE VEYTAUX D'APPROCHER CELLE DE MONTREUX POUR PREPARER UN PROJET DE CONVENTION DE FUSION » (PREAVIS N°10/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose qu'une commission de 5 membres soit nommée.

La commission est composée de L. Mareda, O. Gasser, J.-F. Pilet, V. Wicht et D. Holland.

L. Mareda indique qu'elle n'est pas disponible à la date de la séance et demande que celle-ci soit déplacée.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, demande aux membres de la commission de passer vers elle à la fin de la séance.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise qu'il y a une coquille dans le texte. Les corrections seront effectuées et le préavis modifié sera adressé à tous les conseillers demain matin.

6. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2017 (PREAVIS N°04/2018)

b) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2017 (PREAVIS N°05/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie le rapporteur, J. Reamy, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

L. Mareda constate que la commission a posé des questions pertinentes et qu'il y a eu des réponses claires. Elle a toutefois des questions concernant l'évolution des dettes à long terme et à court terme. S'agissant des dettes à long terme (Postfinance), il y a eu un emprunt en juillet 2017 de CHF 1'000'000.- qui a dû financer les factures urgentes. C'est une dette à long terme. Il s'ajoute à une dette à long terme de janvier 2016 de CHF 350'000.-. On a donc un total de CHF 1'350'000.- qui représente des intérêts de CHF 3'072.-. S'agissant des dettes à court terme (BCV), il y a eu un remboursement de CHF 500'000.- au début de l'année 2018 concernant les dépenses 2017. On retrouve sur le compte BCV au 31.12.2017 un montant de CHF 8'574.-. Il y a eu des intérêts en 2017 de CHF 3'033.-. Elle a alors trois questions : pourquoi ce remboursement ? Il y a une réponse dans le rapport, mais ce n'est pas suffisant. Pourquoi ce remboursement a eu lieu au début 2018 et pas à fin 2017 ? Comment pense-t-on amortir nos dettes à long terme et comment ?

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, explique que ce sont des sujets qui ont été abordés longuement avec la commission, mais que le rapport n'en fait pas mention. Le rapport ne contient qu'un copier-coller des réponses qui ont été données par écrit par la Municipalité. En revanche, le débat a vraiment eu lieu. Nous avons expliqué le pourquoi nous avons remboursé ces CHF 500'000.-. L'argent n'est arrivé qu'à la toute fin de l'année 2017. On a remboursé pour économiser les intérêts. Les explications ont été données à la commission et elle a été convaincue par les explications.

J. Raemy explique que le montant de CHF 350'000.- est un amortissement.

L. Mareda regrette que ces informations ne figurent pas dans le rapport.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que les questions qui ont été posées à la Municipalité étaient très intéressantes. On a donc pris l'habitude de répondre par écrit. Il y a eu un copier-coller, mais aucun travail d'analyse et d'explication. Le rapport aurait pu être un peu plus détaillé à ce propos. Le fiduciaire a validé les comptes et cette façon de faire.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, rajoute qu'il y a certes CHF 1'300'000.- de dettes, mais que ce montant reste bas par rapport à d'autres communes qui fonctionnent autour de nous. La question est de savoir comment nous pouvons contrer cet endettement et c'est précisément le débat sur l'avenir. Il faut de nouveaux contribuables, il faut le bâtiment intergénérationnel qui rapportera de l'argent, faire en sorte que tout le monde paye ses impôts. Le travail a été fait dans la commission, mais pas n'a pas été rapporté dans le rapport.

L. Mareda revient sur le fait que la Municipalité a voulu économiser des intérêts. Elle s'en étonne et précise que normalement, les dettes à court terme servent pour le « ménage courant » et les dettes à long terme pour les investissements. Or, l'emprunt d'un million de francs au mois de juillet 2017 a servi pour les factures et c'est ça qui ne joue pas.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'on « est toujours plus malin après ». Il y a des investissements qu'on a payés, alors qu'on aurait dû passer par l'emprunt. On était fier d'être la commune sans dettes. Mais on ne peut pas revenir sur la gestion passée.

L. Mareda constate qu'il y a eu des dépenses de CHF 500'000.- en 2017 puisqu'il n'y a plus que quelques CHF 8'000.- à la BCV.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, précise que CHF 300'000.- relèvent de l'étude relative au bâtiment intergénérationnel. Elle rajoute que la commission a passé plus d'une heure de séance sur cette question.

L. Mareda constate que le bâtiment intergénérationnel n'a pas encore été approuvé. Il y a une volonté d'aboutir, certes, mais il y a eu des frais et on ne devrait pas encore les amortir.

J.-M. Emery relève que l'investissement de CHF 193'000.- représente les frais engagés pour les études successives du bâtiment intergénérationnel. Il y a eu un montant dans le cadre d'un préavis. Les autres chiffres font partie de préavis antérieurs. Ils ont tous été approuvés. On voulait mettre cela pour montrer le coût total. Comptablement, il est vrai que l'on aurait pu le faire autrement.

O. Gasser indique qu'il a l'impression que la Municipalité essaie d'enfumer les membres du Conseil communal, comme le fait un apiculteur pour pouvoir travailler auprès de la ruche. Il considère qu'il est préférable d'attribuer l'entier de la somme de CHF 2'500'000.- restante dans un fonds de réserve. Il propose un amendement dans ce sens. Le but est de montrer la réelle perte économique de la Commune. L'amendement est donc : « attribuer les 3 millions de francs reçus par la Commune de Chavannes au fonds de réserve « déclassement zone à bâtir Sonchaux », au lieu des 2,5 millions de francs prévus, afin de montrer la situation réelle des comptes communaux, hors revenus exceptionnels ».

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond qu'effectivement il y a 3 millions de francs qui sont là et que d'autres communes ont fait les gros titres suite à des revenus exceptionnels.

O. Gasser indique que le but est de les montrer de manière différente. Notre Commune saigne depuis plusieurs années. Si on laisse comme ça, la Commune a un excédent. Or, c'est un enfumage. C'est une information qu'il faut avoir de façon plus claire. Lors des premières discussions, on voulait laisser cet argent pour le bâtiment intergénérationnel.

S. Teklits indique qu'il a fait partie de la commission de gestion et des finances et que les réponses de la Municipalité ont été orales. Il estime que le rapport a été établi en fonction des réponses orales.

J. Raemy précise qu'il y a eu deux parties, une rencontre faite par oral et une partie plus administrative faite par écrit.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que le travail de la Municipalité est de remettre un travail de gestion à la commission. Ce dernier a été transmis à la commission. Sur cette base, les membres de la commission doivent poser des questions à la Municipalité et en faire un rapport, soumis aux conseillers. A aucun moment on ne vous a refusé des renseignements et à aucun moment on n'a pas voulu répondre à vos questions. On n'a pas voulu vous refaire un texte écrit. C'est à la commission d'établir son rapport. Elle renvoie les conseillers aux art. 85 à 92 du règlement du Conseil communal, qui définissent quels sont vos rôles et comment on travaille ensemble. Cela ne peut pas être plus clair.

S. Teklits revient sur l'amendement de M. Gasser et précise que la commission a fait comme ça pour que les membres du Conseil communal puissent l'attribuer où bon leur semble.

P. Ruch constate qu'avec l'intervention de M. Gasser, on est devant un choix : soit une grande clarté par rapport aux comptes, soit déterminer comment utiliser cette manne qui est arrivée de la manière la plus profitable possible. Si on libère ces CHF 500'000.- on se libère du souci de la dette. La question est de savoir si on veut la clarté ou l'assainissement.

L. Mareda constate que les intérêts sont de quelques CHF 3'000.-, ce qui n'est pas énorme. Il semble que le but est de pouvoir emprunter en 2018 avec une plus grande facilité.

I. Rinaldi rappelle que lors de la dernière séance du Conseil, M. Gasser a dit « si on en est là, à économiser 3 francs 6 sous, c'est qu'on a vraiment touché le fond ». Or, on regarde tous les postes et si on arrive à économiser CHF 3'000.- par poste, on pourra assainir la situation.

L. Mareda constate que les intérêts de CHF 3'000.- concernent les dettes à court terme. Elle demande si le montant est le même pour les dettes à long terme.

I. Rinaldi répond que ce n'est pas la même chose parce que les dettes à court terme, on peut les rembourser quand on veut, alors que les dettes à long terme doivent être remboursées à l'échéance.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, rappelle que la manne que l'on attendait de la Commune de Chavannes permettait de donner le feu vert pour le bâtiment intergénérationnel. C'est une priorité pour la Municipalité. On ne va pas prendre d'argent sur cette somme.

O. Gasser répond qu'il est déjà content que l'on se souvienne de ses interventions. A son avis, on est dans une écriture comptable qui nous permet quand même d'économiser les intérêts. En faisant une provision, cela ne veut pas dire qu'il faut laisser le cash sur le compte. On peut faire la même chose ici.

A. Rey Lescure explique que c'est une solution. Mais que si d'aventure, on devait avoir besoin d'une somme de 3 millions de francs au lieu des 2,5 millions, on pourrait immédiatement ré-emprunter CHF 500'000.- et avoir ainsi les 3 millions.

O. Gasser rétorque que le cash ne change pas en fonction de cette provision.

P. Ruch revient sur la diminution de charge des vacations et jetons de présence de la Municipalité. On est ainsi passé de CHF 254'000.- au budget 2017 à un peu plus de CHF 180'000.- dans les comptes. Il demande comment cela a été réfléchi et si cela résulte simplement des circonstances.

Ph. Andler répond que lorsqu'ils se sont rendus compte que les comptes étaient dans le rouge, la Municipalité a réduit au maximum ses vacations, avec effet immédiat. Ils ont réduit les réunions et les représentations (ne pas y aller à deux représentants).

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, indique que s'agissant de la Poste, ses propos sont mal rapportés dans le rapport. Elle a en fait dit qu'elle avait pris langue avec le Syndic de la Commune de Belmont, parce que c'est le vice-président de l'Association des communes suisses et il est en ligne directe avec Berne. Dans ces rencontres avec Berne, il est ressorti le fait qu'on n'était pas la seule Commune à trouver que la redevance qui nous revient est plus basse que celle qui avait été annoncée. Il y a une remarque qui est faite au niveau de Berne pour essayer de récupérer cette différence. C'est clairement un service qui est utile à notre population et que l'on aimerait maintenir.

I. Rinaldi indique que l'achat d'un nouveau véhicule n'a pas fait l'objet d'un préavis, mais qu'il avait été mis au budget. La raison pour laquelle on a fait comme ça, c'est qu'en passant par le budget, cela permet de récupérer 70% de la valeur du véhicule par la péréquation. Sinon on ne peut rien récupérer.

A. Rey Lescure relève quelques éléments du rapport. En page 2, il est indiqué « prise en main de la voirie ». Or, c'est une vraie reprise en main. Il y a eu une baisse des coûts pour 2017, notamment suite à la diminution de l'espace fleuri. Ils ont aussi bien diminué les vacations de la Municipalité et ont ainsi permis de réduire les frais de CFH 15'000.-.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, relève que le terme « enfumage » fait mal et qu'il s'agit d'une attaque à l'encontre de la Municipalité. Surtout que ce n'est pas vrai. La volonté de la Municipalité a été de répondre à toutes les questions et de répondre au pourquoi du comment. Ces 3 millions de francs font du bien et il a fallu aller les chercher. On se fait attaquer en parlant d'enfumage. Ce n'est pas l'esprit.

O. Gasser répond que si le terme a choqué, il s'en excuse. Mais pour lui c'est soit noir soit blanc et que pour lui, c'est plutôt blanc en ce sens qu'il faut jouer la transparence.

A. Rey Lescure constate qu'on leur propose ici de faire ce qu'on leur reproche d'habitude. La proposition est de faire un fonds de réserve qui n'existe pas. Le but est de placer 2,5 millions de francs sur un compte et il est étonné qu'on nous propose de faire un fonds de réserve qui n'aurait pas les fonds existants dedans.

M Pfaff dépose une motion d'ordre et propose la clôture des débats pour ce soir.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que la motion d'ordre doit être soutenue par 5 membres et est soumise au vote.

C'est le cas.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre discussion sur la motion d'ordre. Elle précise que cela signifie que nous stoppons la discussion et que procédons au vote de l'amendement et des conclusions.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote de la motion d'ordre. Avec 4 avis contraires et 4 abstentions, la motion est acceptée. Les discussions sont arrêtées.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote de l'amendement. Avec 10 abstentions, 7 voix favorables et 12 voix contraires, l'amendement est refusé.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis. Avec 2 avis défavorables et 6 abstentions, le préavis est accepté.

c) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2017 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°06/2018)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la rapporteuse, S. Welle, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis. Avec deux abstentions, le préavis est accepté.

**d) RELATIF AUX COMPTES 2017 DU FONDS CULTUREL RIVIERA
(PREAVIS N°07/2018)**

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la rapporteuse, V. Wicht, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

Il n'y a pas de remarque.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis. Avec deux abstentions, le préavis est accepté.

**e) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU
PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 65'000.00 TTC AU
MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS D'ACHAT DES ANCIENS
OUVRAGES MILITAIRES, AINSI QUE LES FRAIS LIES A LA
CREATION D'UN DDP ET D'UN SOUS DDP (PREAVIS
N°08/2018)**

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, prie la rapporteuse, V. Schweizer Ronnerström, de lire les conclusions de son rapport.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

M. Pezzuti indique qu'elle a de la peine à comprendre les responsabilités et les droits de chaque partie. La parcelle appartient au Canton, mais le matériel à la Confédération. On a une servitude sur cet équipement et on le loue à une société privée.

J.-M. Emery répond que le terrain appartient au Canton. Le fort et ses éléments appartiennent à la Confédération. Le DDP n'est pas lié dans le temps. C'est une législature ancienne. Le DDP peut être reconduit. La Commune rachète le DDP. On est propriétaire d'une superficie sur le terrain du Canton. On en fait un sous DDP qu'on octroie à la société du fort de Chillon.

M. Pezzuti demande pourquoi il faut passer par la Commune.

V. Schweizer Ronnerström répond que c'est le Canton qui a approché la Commune. La Commune a été approchée par la société du fort de Chillon et a accepté.

J. M. Emery précise que le Canton ne voulait pas céder ce droit à un particulier et c'est son droit. Il voulait que cela reste à une institution publique. Ce n'est pas un élément qui serait laissé à l'abandon.

M. Pezzuti demande ce qu'il se passe si des constructions doivent être effectuées. Est-ce à la Commune de s'en occuper ?

J. M. Emery répond que non. La Commune remet le sous DDP dans l'état dans lequel il est, avec un droit de regard. C'est la société du fort qui fera tous les travaux. On a pris note de la demande de la commission et dans l'acte de servitude, il sera inscrit cette obligation de contrôle annuel. La Commune garde un œil. Il y a un retour pour la Commune, par la taxe sur le divertissement.

Il n'y a plus de remarque.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté.

7. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) PRESIDENCE ET DEUX VICE-PRESIDENTS

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, présente la candidature de Pascal Mason à la présidence.

« Voilà déjà plus de 10 ans que Pascal MASON s'est installé dans notre magnifique commune de Veytaux. Né à Lausanne en 1965 et également d'origine Vénitienne, il est marié depuis plus de 20 ans, avec deux enfants : Théo 17 ans et Charlotte 5 ans.

Après une vingtaine d'années passées dans le domaine des Assurances (Winterthur et AXA), il s'est mis à son compte en créant une société de promotion d'articles publicitaires et le merchandising.

Aujourd'hui il partage son activité avec son épouse, qui a également créé son entreprise il y a plus de 10 ans, active dans le placement de personnel de maison sur tout l'arc lémanique.

Il fait également partie du comité de la Fête au Village, qui se déroulera dans moins de deux semaines. Pascal s'est chargé de la communication et de la promotion avec beaucoup d'énergie et d'inventivité dans cette tâche.

Côté privé, il voue une passion sans limite pour la musique – sous toutes ses formes – et apprécie également le cinéma, sans oublier les plaisirs culinaires !

Côté sport, le football est très présent, ainsi que le ski et le badminton.

Entant actuellement vice-président du Conseil, c'est avec plaisir que je vous propose de nommer M. Pascal Mason, à la présidence du Conseil Communal de Veytaux 2018-2019 ... s'il n'y a pas d'opposition bien évidemment. »

Il n'y a pas d'autre candidat.

L'élection se fait au bulletin de liste.

Résultats :

Bulletins délivrés : 30

Bulletins rentrés : 30

Blancs : 1

Voix éparses : 1

Pascal Mason est élu par 28 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, demande s'il y a une candidature à la première vice-présidence.

Pascal Mason présente la candidature de John Grandchamp à la première vice-présidence.

« Difficile de le présenter, tout le monde le connaît ou croit le connaître. Lorsque je lui ai demandé quelques mots sur son parcours professionnel, ses études, ses activités et j'ai été étonné du nombre de casquettes qu'il a portées. Je ne vais pas toutes les lister car le temps qui nous est imparti nous est compté. Mais je vais tenter d'en relater la diversité.

Si actuellement, John Grandchamp est encadrant dans une fondation spécialisée dans la réinsertion, il a aussi été gérant de bars, de restaurants, directeur logistique, chef d'exploitation pour des entreprises de ventes, mais aussi instructeur militaire, responsable de team portfolio management, agent bancaire pour l'OMSet agent au sol pour Swissair.

Par ailleurs, John Grandchamp est également océanographe avec une licence obtenue à l'université de South Wales, Galle du Sud.

Membre du Conseil communal de longue date puisqu'il est dans sa 4^{ème} législature, il connaît très bien Veytaux et y est très attaché. Il est actuellement président de Pro Veytaux et participe activement à la préparation aussi de notre fête au village qui aura lieu les 22 et 23 juin prochains. Il est également, et ce jusqu'à la fin de ce mois de juin, Président du conseil Intercommunal de l'ASR.

C'est donc avec grand plaisir que je vous propose John Grandchamp pour le poste de vice-président et que je ne peux que recommander vivement à vos suffrages. ».

Il n'y a pas d'autre candidat.

L'élection se fait au bulletin de liste.

Résultats :

Bulletins délivrés : 30

Bulletins rentrés : 30

Blancs : 2

Voix éparses : 0

John Grandchamp est élu par 28 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, présente la candidature de Pascal Ruch à la deuxième vice-présidence et lit la présentation de ce dernier :

« Né en 1968, j'ai grandi à Lausanne où j'ai effectué l'ensemble de ma scolarité et de mes études.

Après une maturité classique, j'ai suivi des études de théologie à l'Université de Lausanne.

Licence en poche, j'ai poursuivi en m'engageant durant 3 ans comme pasteur stagiaire, puis pasteur auxiliaire au sein de l'Église évangélique réformée du Canton de Vaud.

Un changement de cap m'a ensuite orienté dans le domaine du travail socio-éducatif, d'abord dans un centre pour requérants d'asile, puis dans une structure pour personnes concernées par des difficultés psychiatriques.

Je suis domicilié à Veytaux depuis environ une vingtaine d'année. J'y apprécie son calme, la bonne entente en général entre les citoyens et le décor privilégié dans lequel se situe « ce grand village ». Quelques coups de mains donnés au cours de l'année aux manifestations de Pro Veytaux me permettent de répondre à la chance d'habiter dans cet espace et cette entité.

Je suis entré au conseil communal en fin de la législature 2006-2011. J'ai été membre de la commission de la CIEHL durant 4 ans. J'ai également fait partie de la commission de gestion et des finances durant 3 ans dont deux comme président.

Participer au conseil communal me donne l'occasion de découvrir de près les rouages du système démocratique à l'échelon d'une commune, d'approcher toutes sortes de domaines concrets et nécessaires à son bon fonctionnement et bien sûr de pouvoir exprimer une opinion et la confronter dans un cadre qui assure la liberté et la diversité d'expression !

Enfin, une pensée, mais qui n'est pas de Pascal..., puisqu'attribuée à Albert Einstein, et qui est un clin d'œil à mon moyen de locomotion préféré :

« La vie, c'est comme monter à bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ! »

Pascal Ruch »

Il n'y a pas d'autre candidat.

L'élection se fait au bulletin de liste.

Résultats :

Bulletins délivrés : 30

Bulletins rentrés : 30

Nuls : 1

Valables : 29

Blancs : 2

Voix éparses : 0

Pascal Ruch est élu par 27 voix.
Applaudissements de l'assemblée.

b) DEUX SCRUTATEURS ET DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose Stéphane Teklits et Jérôme De Rham comme scrutateurs.

Stéphane Teklits et Jérôme De Rham sont élus par acclamation.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, propose Susanne Welle et José Escaleira Lopes comme scrutateurs suppléants.

Susanne Welle et José Escaleira Lopes sont élus par acclamation.

8. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES (7 MEMBRES)

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, indique que la commission est actuellement composée de T. Küncekli Cagin, J. Raemy, J. Delmatti, J.-L. Puenzieux, J.-F. Pilet, Cyril Teklits et Stéphane Teklits. Cyril Teklits et Joël Delmatti ont donné leur démission de la commission de gestion et des finances. Il convient donc d'élire deux nouveaux membres.

Christine Khrissy Clément et Diana Holland se présentent.

Il n'y a pas d'autre candidature.

L'élection se fait au bulletin de liste.

Résultats :

Bulletins délivrés : 30

Bulletins rentrés : 30

T. Küncekli Cagin : 28 voix

J- Raemy : 30 voix

J.-L Puenzieux : 28 voix

J.-F. Pilet : 27 voix

S. Teklits : 29 voix

C. Clément : 27 voix

D. Holland : 28 voix.

Applaudissements de l'assemblée.

9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, ouvre la discussion.

J. Grandchamp indique que dans le cadre de l'ASR, les agents devront intervenir lors de la fête des vigneronns 2019. Il estime important de lire le message qui a été donné.

« Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je tiens par ces quelques lignes à vous faire part de la situation suivante.

Comme vous vous en doutez certainement, les préparatifs de la prochaine Fêtes des Vignerons et le déroulement de cette dernière ont et auront des impacts en termes de travail, de ressources, donc de finances.

Les divers services de l'ASR sont tous impactés, de la signalisation à la police, en passant par l'office du stationnement au service des ambulances, pour n'en citer que quelques-uns. Les services cantonaux le sont également et une harmonisation au niveau du financement possible est en cours de réflexion.

Diverses conventions devront être signées entre l'organisateur et notamment l'ASR. S'il y a lieu de s'aligner sur les décisions du Conseil d'Etat qui s'appuiera sur une base légale dénommée la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat ou pour les initiés LFacManif, les implications financières et j'ose le dire, les choix politiques de notre région, sont largement au-dessus des compétences et de la marge de manœuvre accordée au CoDir.

Désireux, pour nous aligner sur le Canton, de pouvoir signer les conventions susmentionnées durant l'automne, nous devons présenter un préavis pour faire prendre une décision à votre Conseil lors de la séance du 20 septembre prochain.

Or, les concepts généraux de la Fête n'étant pas encore tous fixés, il nous est difficile de définir les prestations à fournir, respectivement les coûts engendrés, et de ce fait une éventuelle part d'exonération. Afin d'avancer sur ces points, les services de l'ASR, que je remercie au passage pour leur important travail, sont en train de préparer un préavis d'urgence, en fonction des informations qui nous sont connues à ce jour.

Ce préavis pourra être présenté, nous le souhaiterions ainsi s'agissant d'implications financières, à votre commission de gestion lors d'une séance déjà fixée où nous la rencontrerons le 14 août, puis débattu lors d'une autre séance à fixer d'entente avec la CoGest, avant fin août.

Le CoDir et les services de l'ASR n'apprécie pas de mettre votre Conseil sous pression et d'agir ainsi dans l'urgence, mais des changements fréquents de la part de l'organisateur nous obligent à revoir sans cesse nos dispositifs. Nous avons bon espoir que les choses vont se figer d'ici fin juin afin de nous permettre de travailler sur des concepts définitifs ou presque, et nous permettre ainsi d'aller dans le détail. Dans le temps qu'il nous reste, nous devons bien entendu aussi travailler et entamer diverses négociations tant avec l'organisateur qu'avec les services cantonaux.

Je vous remercie pour votre attention.

Bernard Degex

Président du CoDir »

Il précise que les budgets seront passés en juillet de cette année, alors que l'on ne peut pas encore prévoir les coûts.

J. Grandchamp rappelle qu'il y a encore des passeports gourmands à vendre pour la fête au village. Ils sont de plus toujours à la recherche de bénévoles pour donner un coup de main pour le montage dès le lundi 18 juin.

J. Grandchamp remercie la Municipalité pour l'aménagement de la salle de gym pour la séance de l'ASR. La séance a fini à 20h30 et les gens sont partis à 22h30.

S. Teklits indique que samedi dernier, il y avait la déchetterie de 8h00 à 14h00. Il est arrivé à 13h35 et il n'y avait plus personne. Il a donc dû aller à Montreux. Si c'est une entreprise qui est mandatée, cela ne joue pas. Il voulait juste relater l'affaire.

A. Rey Lescure indique qu'il ne sait pas où M. Teklits a vu de tels horaires.

S. Teklits répond qu'il a vu ces horaires sur les panneaux de réservation de la place.

A. Rey Lescure constate que sur le site internet de la Commune, les horaires sont fixés 8h30 à 12h30. Il en profite pour dire qu'il y a une application qui s'appelle memo-déchets qui permet de savoir quand sont les passages de ramassage, les horaires, etc.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, termine :

« Je vous remercie pour cette année politique qui a été très riche, 15 préavis, un rapport de minorité et quelques amendements, nous n'avons pas chômé et vous m'avez permis de maîtriser la votation des amendements. Je vous encourage à vous exprimer pendant les conseils communaux et remercie tous les membres du conseil qui s'engage pour notre commune et sont disponibles pour participer aux différentes commissions.

Notre commune vit des orages et est quelque peu chahutée par des soucis financiers mais aussi par un avenir mal défini. Sachons garder le cap, dialoguer et prendre les décisions justes et sans regrets.

Je me réjouis de vous croiser lors de la prochaine Fête au Village de Veytaux, je félicite et remercie vivement M. Jean-François Pilet et son comité pour l'organisation de cette manifestation et pour le temps consacré à l'animation de notre commune.

Je ne terminerai pas ces quelques mots sans adresser mes vifs remerciements à notre secrétaire Anne Puenzieux ainsi qu'à Bernadette Menetrey, notre secrétaire municipale. Merci mesdames pour votre précieuse collaboration.

Un grand merci également à M. Grandchamp qui m'a évité d'apprendre la création d'un power point, ce qui a rendu nos séances beaucoup plus conviviales que si je m'étais amusée à vous faire des diapos en noir et blanc. Merci également à mes collègues du bureau pour le soutien et la collaboration.

Je vous remercie de votre attention et me réjouis de vous croiser dans les dédales du village les 22 et 23 juin prochain.

Je vous donne rendez-vous le lundi 10 sept. 2018 à 20h et souhaite beaucoup de plaisir à mon successeur. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, constate que nous sommes à la fin de l'année politique. Elle remercie sincèrement les conseillers pour leur confiance dans la gestion de la Municipalité. Elle remercie aussi pour les gens qui se sont engagés dans les différentes commissions. Elle dit merci à Mme la Présidente, ainsi qu'aux nouveaux présidents et vice-présidents. Merci d'avoir accepté cette tâche. Merci à tous de cet engagement et de votre présence. L'heure n'est plus aux palabres financières. Malgré les modestes moyens de la Commune, la Municipalité invite les conseillers au verre de l'amitié à la sortie de cette séance. Elle souhaite un bel été à tous les conseillers et se réjouit de tous vous voir à la fête au village. Elle félicite aussi M. Clément et Mme Jost pour le projet de musée.

Mme la Présidente, A. Sandmeyer, remercie et clôt la séance, il est 22h00.

Prochaines séances du Conseil

10 septembre, 29 octobre et 3 décembre 2018

La Présidente


A. Sandmeyer



La Secrétaire


A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 11 juin 2018